



**WEST AFRICAN HEALTH ORGANISATION
ORGANISATION OUEST AFRICAINE DE LA SANTE
ORGANIZAÇÃO OESTE AFRICANA DA SAÚDE**

**Programme Régional « Santé de la Reproduction et prévention du VIH/SIDA dans
la région de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
(CEDEAO)**

« PRSR »

Financement : KFW

**Acquisition, installation et Essais de mobilier de Bureau pour le compte du
« Programme Régional Sante de la Reproduction et prévention du VIH dans la région
de la CEDEAO »**

Demande de Cotations : N° FM/A02/Tend/D/2022/286/bk du 26 juillet 2023

Juillet 2023

Section I - Instructions aux Fournisseurs¹

¹ Les Instructions aux soumissionnaires ne font pas partie du marché et ne sont plus applicables une fois le marché signé.

L'objet de la Section I est de donner aux fournisseurs les renseignements dont ils ont besoin pour soumettre leurs offres conformément aux conditions fixées par l'autorité contractante. Elle fournit également des renseignements sur la remise des offres, l'ouverture des plis, l'évaluation des offres et l'attribution du marché.

A. Introduction

- 1. Dispositions générales** 1.1 Le terme "jour" désigne un jour calendaire.

B. Le Dossier de Demande de Cotations

- 2. Contenu du Dossier** 2.1 Le Dossier de demande de Cotations décrit les fournitures faisant l'objet du marché, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions du marché. Le dossier comprend les documents énumérés ci-après :
- (a) Demande de Cotations (DC)
 - (b) Bordereau Descriptif et Quantitatif (BDQ)
 - (c) Modèle de lettre de cotation
 - (d) Modèle de lettre de marché
 - (e) Modèle de tableau de comparaison des cotations
- 2.2 Le Fournisseur devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultations.

C. Préparation des offres

- 3. Langue de l'offre** 3.1 La cotation ainsi que toute la correspondance constituant la cotation, seront rédigées dans la langue du pays de l'Acheteur.
- 4. Documents constitutifs de l'offre** 4.1 La cotation présentée par le Fournisseur comprendra les documents suivants dûment remplis :
- (a) la lettre de cotation, datée et signée ;
 - (b) le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, datés et signé ;
 - (c) le projet de lettre de marché, rempli, daté et signé.
 - (d) le tableau des spécifications techniques rempli avec les prospectus
- 5. Cotation** 5.1 Le Fournisseur précisera dans la lettre de cotation le lieu de livraison et la nature des prix :
- a. hors TVA (HTVA) ;
 - et**
 - b. toutes taxes comprises (TTC), compris.
- 5.2 Le Fournisseur complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de Demande de Consultation, en indiquant les caractéristiques des fournitures dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais de livraison des fournitures qu'il se propose de livrer en exécution du présent marché.
- 5.3 Le Fournisseur remplira et signera le projet de lettre de marché
- 6. Monnaies de l'offre** 6.1 Les prix seront libellés dans la monnaie du pays de l'Acheteur.

- 7. Délai de validité des cotations** 7.1 Les cotations seront valables pour la période stipulée dans la lettre de Demande de Cotation.

D. Dépôt des cotations

- 8. Cachetage et marquage des offres** 8.1 Les Fournisseurs placeront l'original et les copies de leur cotation dans une enveloppe cachetée :
- (a) adressée à l'Acheteur à l'adresse indiquée dans la lettre de Demande de Cotation ; et
 - (b) portera le nom du projet, le titre et le numéro de la Consultation, tels qu'indiqués dans la lettre de Demande de Cotation.
- 9. Date et heure limite de dépôt des offres** 9.1 Les cotations doivent être reçues à l'adresse spécifiée au paragraphe 8.1(a) ci-dessus au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans la lettre de Demande de Cotation.

E. Ouverture des plis et évaluation des offres

- 10. Ouverture des plis par l'Agence** 10.1 L'Acheteur ouvrira les plis en présence des représentants des Fournisseurs qui souhaitent assister à l'ouverture, à la date, à l'heure et à l'adresse précisée dans la lettre de Demande de Cotation.
- 10.2 L'Acheteur préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.
- 11. Évaluation et Comparaison des offres** 11.1 L'Acheteur procédera à l'évaluation et à la comparaison des cotations en procédant dans l'ordre suivant :
- l'examen de la conformité des cotations, du point de vue du respect des conditions de la demande de cotations (spécifications techniques, etc) ;
 - la vérification des opérations arithmétiques, en multipliant le cas échéant les prix unitaires par les quantités et en utilisant le prix en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
 - l'élaboration d'un tableau récapitulatif des cotations.

F. Attribution du marché

- 12. Attribution du marché** 12.1 L'Acheteur attribuera le marché au Fournisseur, dont il aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de Cotation, et qu'elle est la cotation la moins disante.
- 13. Notification de l'attribution du marché** 13.1 La signature de la lettre de marché par le Fournisseur et l'Acheteur constituera la formation du marché. Cette lettre de marché sera notifiée par ordre de service, invitant le Fournisseur à livrer les fournitures dans les conditions de la lettre de Demande de Cotation.
- 14. Signature de la lettre de marché** 14.1 Dans les cent vingt (120) jours suivant la date de réception de la cotation, l'Acheteur signera et datera le Marché et le renverra au Fournisseur.
- 15. Corruption et manœuvres frauduleuses** (a)
- La KfW se réserve le droit de prendre toute mesure qu'elle juge appropriée pour vérifier le respect de ces règles éthiques et se réserve notamment le droit de :
- (a) rejeter une offre d'attribution du marché si, au cours de la procédure d'appel d'offres, le soumissionnaire recommandé pour l'attribution du marché s'est livré, directement ou par l'intermédiaire d'un mandataire, à une pratique sanctionnable en vue de l'attribution du marché ;

- (b) déclarer qu'un marché a été passé à tort et exercer ses droits sur la base de l'accord de financement conclu avec la KfW concernant la suspension des versements, le remboursement anticipé et la résiliation si, à tout moment, le maître d'ouvrage, les attributaires ou leurs représentants légaux ou sous-traitants se sont livrés à une pratique sanctionnable pendant la procédure de passation de marché ou l'exécution du contrat sans que le maître d'ouvrage ait pris en temps utile des mesures correctives, notamment en ne les en informant pas à temps de cette situation, de façon satisfaisante pour la KfW.

La KfW définit comme suit, aux fins de la présente disposition, les termes suivants :

Pratique coercitive	tout acte portant atteinte ou causant un préjudice, ou menaçant de porter atteinte ou causer un préjudice, directement ou indirectement, à toute personne ou à une partie de cette personne dans le but d'influencer indûment les actions entreprises par cette personne.
Pratique collusoire	toute entente entre deux ou plusieurs personnes destinée à atteindre un but, par exemple influencer indûment les actions entreprises par une autre personne.
Pratique de corruption	tout acte consistant à promettre, proposer, accorder, effectuer, payer, offrir, accepter ou solliciter, directement ou indirectement, tout paiement illégalement indu de toute nature, à l'intention d'une personne quelconque ou d'une partie de cette personne, en vue d'influencer les actions entreprises par une personne ou d'empêcher une personne à ne pas entreprendre une action donnée.
Pratique frauduleuse	tout acte ou omission, y compris la fausse déclaration qui intentionnellement induit ou vise à induire en erreur une personne dans le but d'obtenir un avantage financier ou de se soustraire à une obligation.
Pratiques obstructionnistes	(i) tout acte consistant à détruire, falsifier, altérer, dissimuler délibérément des preuves de preuve dans une enquête, ou à faire de fausses déclarations aux autorités d'enquête entraver sensiblement une enquête portant sur des allégations d'une Pratique de corruption, Pratique frauduleuse, Pratique coercitive ou Pratique collusoire ; menacer, harceler ou intimider une quelconque personne pour l'empêcher de divulguer ce qu'elle sait sur des questions pertinentes à l'enquête ou de poursuivre une enquête ; (ii) tout acte visant à entraver sensiblement l'accès de la KfW à des documents ou à des données requises contractuellement et relatives à une enquête officielle portant sur des allégations d'une Pratique de corruption, Pratique frauduleuse, Pratique coercitive ou Pratique collusoire.
Pratique passible de sanctions	toute Pratique coercitive, Pratique collusoire, Pratique frauduleuse, Pratique obstructionniste ou Pratique de corruption (dont les termes sont définis dans le présent document) qui est punissable selon la Convention de Financement.

II.

Section II - Lettre de Demande de Cotations



**WEST AFRICAN HEALTH ORGANISATION
ORGANISATION OUEST AFRICAINE DE LA SANTE
ORGANIZAÇÃO OESTE AFRICANA DA SAÚDE**

Demande de cotation N° FM/A02/Tend/D/2022/286/bk du 26 juillet 2023

A Monsieur le Directeur
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Objet : Demande de cotation pour l'Acquisition, installation et Essais de mobilier de Bureau pour le compte du « Programme Régional Sante de la Reproduction et prévention du VIH dans la région de la CEDEAO »

Madame, Monsieur,

Il est prévu dans le cadre de l'exécution du projet cité en référence d'acquérir du matériel de travail désignés ci-après : **Acquisition, installation et Essais de mobilier de Bureau pour le compte du « Programme Régional Sante de la Reproduction et prévention du VIH dans la région de la CEDEAO.** Ce marché est constitué d'un lot unique et indivisible

L'offre devra comporter les spécifications techniques des équipements informatiques proposés et devra être **chiffrée en hors TVA.**

Votre offre doit être **valide pour cent vingt jours (120) jours**, à compter de la date limite de dépôt des offres.

Cette prestation est à livrer au profit de l'OOAS à travers le Programme Régional « Santé de la Reproduction et prévention du VIH/SIDA dans la région de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) « PRSR », dans un **délai de soixante jour (60) jours calendaires après la signature du contrat par les deux parties.**

Vous trouverez ci-joint le tableau des quantités et les spécifications techniques du matériel que je vous demande de bien vouloir chiffrer et me retourner au plus tard le **mardi 15 août 2023 à 12h00 GMT** l'adresse suivante : <https://data.wahooas.org/tenders/tenders/list>

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter l'Unité de Passation de Marchés à l'adresse suivante : E-mail : procurement@diffusion.wahooas.org.

Votre offre sera cryptée avec un code que vous enverrez à l'adresse suivante : <https://data.wahooas.org/tenders/tenders/list> le **mardi 15 août 2023 entre 8h30 et 12h00 GMT.**

Les soumissionnaires qui souhaitent participer à la session d'ouverture peuvent le faire en envoyant une demande de lien de zoom pour participer à la session à l'Unité de Passation de Marchés à l'adresse suivante :
E-mail : procurement@diffusion.wahooas.org

Vous êtes invité à présenter une offre qui donne toutes les précisions possibles et qui respecte les normes des prix.

Toutes offres non conformes pour l'essentiel aux spécifications techniques demandées ou non accompagnée des dossiers de spécifications techniques et des prix ou non signée par la personne habilitée ou présentant des indices flagrants de collusion seront rejetées.

Veillez agréer Monsieur le Directeur Général, mes meilleures salutations.

Dr Melchior Athanase J. C. AÏSSI

Directeur Général

Section III – Modèles d'annexes

1. Lettre de Cotation

Date: _____

Demande de Cotations N°: _____

A: *[nom et adresse de l'Acheteur]*

Messieurs et/ou Mesdames,

Après avoir examiné le Dossier de Demande de Cotations dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de fournir et de livrer *[description des fournitures et services]* conformément à la Demande de Cotation et pour la somme de *[prix total de l'offre en chiffres et en lettres]* ou autres montants énumérés au Bordereau Descriptif et Quantitatif ci-joint et qui fait partie de la présente cotation.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de *[nombre]* de jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la Lettre de Demande de Cotations ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution du marché, constituera un marché nous obligeant réciproquement.

Le _____ jour de _____ 20 _____.

[Signature]

[Titre]

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de: _____ *[Nom de l'Acheteur]*

Consultation restreinte No __ du __ / __ / __

Date de remise des prix __ / __ / __

2 - Bordereau Descriptif Quantitatif
(à remplir par le Fournisseur)

No	Description détaillée de l'article	Unité	Quantité	Prix Unitaire HTVA (En chiffres)	Prix Total	Livraison	
						Délai	Lieu
1	Bureau directeur, avec retour	Unité	2				
2	Fauteuil directeur		1				
3	Armoire 3 battants secrétariat	Unité	1				
4	Fauteuil cadre	Unité	3				
5	Armoire coordonnateur	Unité	1				
6	Tableau mural	Unité	1				
7	Table pour imprimant bureau coordonnateur	Unité	1				
				TOTAL GENERAL HTVA			
				TVA			
				Total TTC			

Validité de l'offrejours

Consultation restreinte No __ du __/__/__

Date de remise des prix __/__/__

3 – Description technique et spécification des Fournitures

Spécifications techniques

Le soumissionnaire doit joindre à son offre les prospectus démontrant que l'équipement proposé est en conformité avec les spécifications demandées dans la demande de cotation et un commentaire faisant ressortir les écarts éventuels.

Spécifications techniques

N°	Libelle	Quantité	Spécification techniques demandées	Spécification techniques proposées par le soumissionnaire	Commentaire des divergences [à remplir par le soumissionnaire s'il en existe]
1	Bureau directeur, avec retour	2	<p>Fibre de bois à placage mélamine couleur acajou foncé ;</p> <p>Plateau : forme trapézoïdale, épaisseur autour de 2,5 cm ; de dimensions : Longueur autour de 1,57m</p> <p>Largeur autour de 0,80 m</p> <p>Hauteur autour de 0,78m ;</p> <p>Retour : forme rectangulaire avec deux à trois portes.</p> <p>Crédence mobile sur roulette avec casier et classeur superposés</p> <p>Caisson : forme rectangulaire, de dimensions en cm :</p> <p>Longueur = autour de 0,41m</p> <p>Largeur = autour de 0,61</p> <p>Hauteur = autour de 0,80 m ;</p> <p>Trois tiroirs montés sur rails de coulissement à roulement équipé d'une serrure centralisée</p>		
2	Fauteuil directeur	1	<p>Assise et dossier en ABS anti-choc et ergonomique : = autour de 69 x 75 x1165/1255 au moins ;</p> <p>Réglable en hauteur par vérin pneumatique sur autour de 12 cm ; Tête fixe</p> <p>Dossier et assise en polypropylène</p> <p>Revêtement en cuir uni noir</p>		

			Piètement à au moins 5 branches sur roulettes pivotantes ; Coque et anti-choc en polyuréthane ; Accoudoirs en aluminium inoxydable			
3	Armoire battants secrétariat	3	1	Fibre de bois à placage mélamine couleur acajou foncé Largeur autour de 1,20 m Hauteur autour de 1,88m		
4	Fauteuil cadre	3	3	Assise et dossier en ABS anti-choc et ergonomique : = autour de 69 x 75 x1165/1255 au moins ; Réglable en hauteur par vérin pneumatique sur autour de 12 cm ; Tête fixe Dossier et assise en polypropylène Revêtement en cuir uni noir Piètement à 5 branches sur roulettes pivotantes ; Coque et Accoudoirs anti-choc en Polyuréthane.		
5	Armoire coordonnateur	1	1	Fibre de bois à placage mélamine couleur acajou foncé (matière et qualité identiques à Bureau) Largeur autour de 1,20 m Hauteur autour de 2,00m		
6	Tableau mural	1	1	(Matière et qualité identiques à Bureau avec épaisseur et adaptés à l'usage) Longueur = autour de 1,79 m Largeur = autour de 1,00 m		
7	Table pour imprimant bureau coordonnateur	1	1	(Matière et qualité identiques à Bureau) Longueur = autour de 0,70m Largeur = autour de 0,60 m ; Hauteur = autour de 0,78 m ;		
8	Garantie	6 mois pour tous les équipements				

4 - Lettre de marché



**WEST AFRICAN HEALTH ORGANISATION
ORGANISATION OUEST AFRICAINE DE LA SANTE
ORGANIZAÇÃO OESTE AFRICANA DA SAÚDE**

**Programme Régional « Santé de la Reproduction et prévention du VIH/SIDA dans la région de
la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
« PRSR »**

LETTRE DE MARCHE N° PRSR-WAHO/SPM/2023/85 du 24 juillet 2023

Objet : Acquisition, installation et Essais de mobilier de Bureau pour le compte du « Programme Régional Santé de la Reproduction et prévention du VIH dans la région de la CEDEAO »

Entre

L'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS),

Et

LA SOCIETE

Financement : KFW

Montant total (HTVA) :

Juillet 2023

7. GARANTIE DE BONNE EXECUTION

Dans les vingt-huit (28) jours suivant réception de la notification d'attribution du Marché, le Fournisseur fournira une garantie au titre de la bonne exécution du Marché d'une valeur de 10% du montant du marché. La garantie de bonne exécution sera réglée à l'Acheteur en dédommagement de toute perte résultant de l'incapacité du Fournisseur à s'acquitter de toutes ses obligations au titre du Marché.

L'Acheteur libérera et retournera au Fournisseur la garantie de bonne exécution au plus tard vingt-huit (28) jours après la date d'achèvement des obligations incombant au Fournisseur au titre de la réalisation du Marché, y compris les obligations de garantie technique

8. RECEPTION

Le constat de mise en place et de fonctionnalité des tous les équipement information sera fait par la commission interne de réception des biens, travaux et services de l'OOAS. Cette réception sera sanctionnée par un procès-verbal de réception.

9. PENALITES

Au cas où les équipements et les services connexes ne seront pas livrés dans le délai, le Fournisseur sera sujet à une pénalité de retard fixée à 1/2000e du montant du marché par jour calendaire de retard, avec un plafond égal à 5% du montant du marché initial. Le cas échéant, le projet se réserve le droit de résilier le marché.

10. CALENDRIER DE PAIEMENT

Les paiements seront effectués en une seule tranche de 100% du montant du contrat, suite au constat de mise en service et de fonctionnalité de tous les équipements informatiques qui est sanctionné par un procès-verbal de réception.

Le Fournisseur doit préfinancer la fourniture et la mise en place tout, y compris tous les accessoires et main d'œuvre (inclus dans prix) jusqu'à la réception.

11. MODE DE PAIEMENT

La facture commerciale doit (1) inclure une déclaration complète des frais, (2) mentionner que tous les prix sont nets de toutes remise et réductions de prix négociées (3) mentionner l'origine des produits et (4) être manuellement signée par le représentant autorisé du Fournisseur.

Les paiements seront effectués par virement au compte N° _____ ou par chèque bancaire au profit de **la société**

12. REGIME FISCAL

Conformément à l'accord de siège signé entre le Gouvernement du Burkina Faso et la CEDEAO d'une part et au certificat d'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de l'OOAS d'autre part, le présent marché est exonéré de la TVA, des droits de portes et taxes d'enregistrement. Afin de satisfaire aux exigences fiscales, les différentes factures devront faire apparaître distinctement les prix et le montant hors taxes, les taxes et le montant TTC.

13. REGLEMENT DES DIFFERENDS

Tout différend lié au présent Contrat que les parties ne pourraient régler à l'amiable sera soumis à la Cour de Justice de la CEDEAO

14. Clause Force majeure

Si le Fournisseur manque à une de ses obligations conformément au présent Contrat du fait d'un événement de force majeure, il ne lui incombera pas, dans une telle mesure, de payer à l'Acheteur tout frais supplémentaire résultant d'un tel manquement et le délai de mise à la disposition pour l'échantillonnage devra être prolongé de la durée correspondant à l'événement, à condition que le Fournisseur le notifie à l'Acheteur par écrit, dans un délai de dix (10) jours suivant le début de l'événement de force majeure, dudit ou desdits manquement(s) et de la ou (des) cause(s) y relatives. Le terme « événement de force majeure » caractérise un événement extérieur au Fournisseur, imprévisible et irrésistible qui est de nature à rendre impossible pour lui, l'exécution

de ses obligations au titre du présent Contrat. Les exemples d'événements de force majeure incluent, sans s'y limiter, les actes souverains des gouvernements, les incendies, les inondations, les épidémies, les révolutions, les mises en quarantaine, les embargos sur les frets ou des conditions climatiques inhabituellement mauvaises. Un retard occasionné par un mandataire ou un sous-traitant ne constitue pas un événement de force majeure, sauf si la cause de ce retard, souffert directement par le Fournisseur, peut être qualifiée en tant que telle.

B. Nonobstant la survenance d'un événement de force majeure, le Fournisseur, sauf instruction contraire écrite de l'Acheteur, devra continuer d'exécuter ses obligations conformément au présent Contrat dans toute la mesure du possible. En outre, le Fournisseur doit, sans frais supplémentaire, chercher tous les moyens alternatifs raisonnables d'exécution de ses obligations que l'événement de force majeure n'a pas entravés.

C. La survenance ou la poursuite d'un événement de force majeure ne donne pas le droit, en soi, au Fournisseur de procéder à une augmentation quelconque des prix stipulés dans le présent Contrat.

15. APPROBATION DU MARCHÉ

Le présent marché entre en vigueur à compter de la date de la dernière signature par les cocontractants. EN FOI DE QUOI les parties au présent Marché ont fait signer le présent document conformément aux lois de la CEDEAO, les jour et année mentionnés ci-dessous.

Signé, Fait à Bobo-Dioulasso, le2023

(pour l'OOAS)

Dr. Melchior Athanase J.C. AÏSSI
Directeur Général

Lu et accepté par le Fournisseur,
(pour le Fournisseur)

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Annexe1 : Modèle de garantie

Bonne exécution (garantie bancaire)

[Sur demande du Soumissionnaire sélectionné, la banque (garant) remplit cette garantie de bonne exécution type conformément aux indications en italiques]

Date : [insérer la date]
No de l'AO : [insérer le numéro]
Titre de l'AO : [insérer le titre]

[insérer les nom de la Banque et adresse de la Banque d'émission]

Bénéficiaire : [insérer les nom et adresse de l'Acheteur]

Date : [insérer date]

Garantie de bonne exécution no. : [Insérer No]

Garant: [insérer le nom de la Banque, et l'adresse de l'agence émettrice, sauf si cela figure à l'en-tête]

Nous avons été informés que [insérer le nom du Fournisseur] (ci-après dénommé « le Fournisseur ») a conclu avec vous le Marché no. [Insérer No] en date du [insérer la date] pour la fourniture de [insérer la description des fournitures et Services connexes] (ci-après dénommée « le Marché »).

De plus, nous comprenons qu'une garantie de bonne exécution est exigée en vertu des conditions du Marché.

A la demande du Fournisseur, nous [insérer le nom de la Banque] nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de [insérer la somme en chiffres. Le Garant doit insérer un montant représentant le montant ou le pourcentage mentionné au Marché soit dans la (ou les) devise(s) mentionnée(s) au Marché, soit dans toute autre devise librement convertible acceptable par l'Acheteur.] [Insérer la somme en lettres]. Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le Soumissionnaire ne se conforme pas aux conditions du Marché, sans que vous ayez à prouver ou à donner les raisons ou le motif de votre demande ou du montant indiqué dans votre demande.

La présente garantie expire au plus tard douze mois après la réception de toutes les équipements et services connexes, 1 et toute demande de paiement doit être reçue à cette date au plus tard.

La présente garantie est régie par les Règles uniformes relatives aux garanties sur demande de la CCI - 2010, Publication CCI no : 758, excepté le sous-paragraphe 15(a)(ii) qui est exclu par la présente.

[Insérer le nom et la fonction de la personne habilitée à signer la garantie au nom de la Banque]

[Insérer la signature]

Annexe 2 : Modèle de Déclaration d'Engagement²

Intitulé de la candidature/l'offre/le contrat :

(« Contrat »)³

À :

(« Maître d'Ouvrage »)

1. Nous reconnaissons et acceptons que la KfW ne finance les projets du Maître d'Ouvrage⁴ qu'à ses propres conditions, qui sont déterminées par la Convention de Financement conclue avec le Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien juridique entre la KfW et notre entreprise, notre joint venture ou nos sous-traitants aux termes du Contrat. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus d'appel d'offres et de l'exécution du Contrat.
2. Nous attestons par la présente que nous ne sommes pas, qu'aucun des membres de notre direction ou de nos représentants légaux, ou qu'aucun des membres de notre joint venture, y compris nos sous-traitants aux termes du Contrat, dans l'une des situations suivantes :
 - 2.1) être en faillite, en liquidation ou cessation d'activités, en règlement judiciaire, sous séquestre, en restructuration ou dans toute situation analogue ;
 - 2.2) être condamnés par un jugement définitif ou une décision administrative définitive ou faisant l'objet de sanctions financières de la part des Nations unies, de l'Union européenne ou de l'Allemagne pour participation à une organisation criminelle, blanchiment d'argent, infractions liées au terrorisme, travail des enfants ou traite des êtres humains ; ce critère d'exclusion est également applicable aux personnes morales, dont la majorité des actions sont détenues ou effectivement contrôlées par des personnes physiques ou morales qui sont elles-mêmes soumises à ces condamnations ou sanctions ;
 - 2.3) avoir été condamnés par une décision judiciaire définitive ou une décision administrative définitive d'un tribunal, de l'Union européenne, des autorités nationales du pays partenaire ou de l'Allemagne pour pratique punissable dans le cadre d'un appel d'offres ou de l'exécution d'un contrat ou pour une irrégularité quelconque affectant les intérêts financiers de l'Union européenne (*dans l'hypothèse d'une telle condamnation, le candidat ou soumissionnaire joindra à la présente Déclaration d'engagement les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du présent Contrat et que des mesures appropriées de mise en conformité ont été prises*) ;
 - 2.4) avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un contrat, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
 - 2.5) n'ont pas rempli les obligations fiscales en vigueur concernant le paiement des impôts dans le pays de résidence fiscale et le pays d'origine du maître d'ouvrage (*les contractants établis dans les pays de l'annexe I (<https://www.consiliium.europa.eu/de/policies/eu-list-of-non-cooperative-jurisdictions/>) doivent présenter, au moment de l'attribution du marché/de la révision du contrat, en plus de la déclaration d'engagement, une déclaration de conformité fiscale (annexe I de la déclaration d'engagement) dûment remplie et contresignée par une personne habilitée à cet effet. Celle-ci fait partie intégrante du contrat. En cas de non-présentation, le contractant risque d'être exclu de la procédure de passation des marchés. Pour les contractants établis dans des pays ne figurant pas sur la liste de l'annexe I, seule la déclaration d'engagement doit être présentée, et non la déclaration de conformité fiscale*);
 - 2.6) faire l'objet d'une décision d'exclusion de la Banque mondiale ou de toute autre banque multilatérale de développement et figurer dans la liste du site Web <http://www.worldbank.org/debarr>, ou respectivement sur la liste pertinente de toute autre banque multilatérale de développement (*dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, le candidat ou le soumissionnaire peut joindre à la présente Déclaration d'engagement les*

² Le Soumissionnaire doit préparer la Déclaration d'engagement du Soumissionnaire sur papier à en-tête spécifiant le nom complet, l'adresse et les détails de communication du Soumissionnaire.

³ Les termes en majuscules utilisés dans la présente Déclaration d'engagement et n'y étant pas définis autrement ont le sens qui leur est donné dans les « Directives pour la Passation des Marchés de Prestations de Conseils, Travaux de Génie-Civil, Installations, Fournitures et Services Divers dans la Coopération Financière avec des Pays Partenaires » de la KfW.

⁴ Le Maître d'Ouvrage désigne l'acheteur, l'employeur, le client, selon le cas, pour l'acquisition de prestations de conseils, de travaux de Génie Civil, d'installations, de fournitures ou de services divers.

informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du présent Contrat et que des mesures appropriées de mise en conformité ont été prises) ; ou

2.7) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés comme condition préalable à la participation à la présente procédure d'appel d'offres.

3. Nous attestons par les présentes que ni nous, ni aucun des membres de notre joint venture ou de nos sous-traitants aux termes du Contrat, ne sommes dans l'une ou l'autre des situations de conflit d'intérêts suivantes :

3.1) être une filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, ou un actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage, sauf si le conflit d'intérêts qui en résulte a été porté à l'attention de la KfW et résolu à sa satisfaction ;

3.2) avoir une relation d'affaires ou de famille avec du personnel du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus d'appel d'offres ou dans la supervision du Contrat en résultant, à moins que le conflit d'intérêts qui en résulte n'ait été porté à l'attention de la KfW et résolu à sa satisfaction ;

3.3) être contrôlés par, ou contrôler un autre candidat ou soumissionnaire, ou être sous contrôle commun avec un autre candidat ou soumissionnaire, ou recevoir ou accorder des subventions directement ou indirectement à un autre candidat ou soumissionnaire, avoir le même représentant légal qu'un autre candidat ou soumissionnaire, maintenir des contacts directs ou indirects avec un autre candidat ou soumissionnaire, qui nous permettent de disposer ou de donner accès aux informations contenues dans les candidatures ou offres respectives, influencer celles-ci ou influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4) être engagés dans une activité de prestations de conseils, qui, de par sa nature, peut être en conflit avec les missions que nous effectuerions pour le Maître d'Ouvrage ;

3.5) dans le cas de la passation de marchés de travaux de Génie Civil, d'installations ou de fournitures :

i. avoir préparé ou avoir été associé à une personne qui a préparé les spécifications, dessins, calculs et autres documents devant être utilisés dans le processus d'appel d'offres du présent Contrat ;

ii. avoir été recrutés (ou se faire proposer d'être recrutés) nous-mêmes ou l'une de nos filiales, pour effectuer la supervision ou l'inspection des travaux pour le présent Contrat ;

4. Si nous sommes une entité publique et que nous participons à un appel d'offres, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous exerçons nos activités conformément aux lois et règlements commerciaux.

5. Nous nous engageons à porter à l'attention de Maître d'Ouvrage, qui en informera la KfW, tout changement de situation concernant les points 2 à 4 ci-dessus.

6. Dans le cadre du processus d'appel d'offres et de l'exécution du Contrat correspondant :

6.1) ni nous, ni aucun des membres de notre joint venture, ni aucun de nos sous-traitants aux termes du Contrat, n'avons engagé ou n'engagerons de pratique condamnable pendant le processus d'appel d'offres et dans le cas où un contrat est attribué, nous n'engagerons aucune pratique condamnable pendant l'exécution du Contrat ;

6.2) ni nous, ni aucun des membres de notre joint venture, ni aucun de nos sous-traitants aux termes du Contrat, ne ferons l'acquisition ou ne fournirons de matériel, ni n'opérerons dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de l'Allemagne ; et

6.3) nous nous engageons à nous conformer et à nous assurer que nos sous-traitants et nos principaux fournisseurs aux termes du Contrat, respectent les normes internationales en matière d'environnement et de travail, conformément aux lois et règlements applicables dans le pays de mise en œuvre du Contrat et aux conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ⁵ et aux traités internationaux sur l'environnement. Nous mettrons de plus en œuvre des mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont spécifiées dans les plans de gestion environnementale et sociale pertinents ou d'autres

⁵ Dans le cas où les conventions de l'OIT n'ont pas été pleinement ratifiées ou mises en œuvre dans le pays du Maître d'Ouvrage, le candidat, le soumissionnaire ou le contractant proposera et appliquera, à la satisfaction de l'employeur et de la KfW, les mesures appropriées dans l'esprit desdites conventions de l'OIT concernant a) les revendications des travailleurs concernant les conditions et modalités de l'emploi, b) le travail des enfants, c) le travail forcé, d) les syndicats et e) la non-discrimination.

documents similaires fournis par le Maître d’Ouvrage et, dans tous les cas, mettrons en œuvre des mesures visant à prévenir l’exploitation et les abus sexuels et la violence fondée sur le genre.

7. Dans le cas d'attribution d'un Contrat, nous, ainsi que tous les membres de nos partenaires de joint venture et sous-traitants aux termes du Contrat, (i) fournirons, sur demande, des informations relatives au processus d'appel d'offres et à l'exécution du Contrat et (ii) autoriserons le Maître d’Ouvrage et la KfW, ou un auditeur désigné par l'un d'eux, et dans le cas de financement par l'Union européenne également les institutions européennes compétentes en vertu du droit communautaire, à examiner les comptes, dossiers et documents concernés, à permettre des contrôles sur place et à assurer l'accès aux sites et aux projets concernés.
8. En cas d'attribution d'un Contrat, nous, ainsi que tous nos partenaires de joint venture et sous-traitants aux termes du Contrat, nous nous engageons à conserver les dossiers et documents susmentionnés conformément au droit applicable, mais en tout état de cause pendant au moins six ans à compter de la date d'exécution du Contrat ou de sa résiliation. Nos opérations financières et nos états financiers sont soumis à des procédures de contrôle conformément à la loi applicable. Nous acceptons de plus que nos données (y compris les données personnelles) générées dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre du processus d'appel d'offres et de l'exécution du Contrat soient stockées et traitées conformément à la loi applicable par le Maître d’Ouvrage et la KfW.

Nom : _____ En tant que :

Dûment habilité à signer pour et au nom de⁶ _____

Signature : _____ En date du : :

⁶ Dans le cas d'une JV, mettre le nom de la JV. Consulting Services La personne qui signera la candidature, l'offre ou la proposition au nom du candidat/soumissionnaire doit joindre une procuration du candidat/soumissionnaire.